



MAIRIE DE
SAULT - LES - RETHEL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)
Registre des arrêtés municipaux

027-2023

Objet : Travaux de réfection de chaussée, rue Georges Hachon – Circulation et stationnement interdits.

Le Maire de SAULT-LES-RETHEL

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et notamment son article L 110-3, tenant compte que la rue Georges Hachon fait partie de la liste des routes à grande circulation (passage de convois exceptionnels),

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire),

Considérant que la commune entreprend des travaux de réfection de la chaussée, et que ces travaux imposent une interdiction de circulation et de stationnement ;

ARRÊTE

Article 1er : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits rue Georges Hachon à **partir du mardi 09 mai 2023** pour une durée de 3 semaines, sauf pour les riverains.

Article 2 : La déviation mise en place s'effectuera par la rue de Perthes (RD 985) et l'Avenue de Bourgoin (RD 946).

Article 3 : La signalisation relative à cette interdiction sera mise en place et sous la responsabilité de l'entreprise GOREZ Frères, attributaire du marché.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Rethel
- La Brigade de Gendarmerie de Rethel
- Les services de la DDT des Ardennes

Article 5 : Monsieur le Maire de Sault-lès-Rethel et les services de la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Affiché le 21 avril 2023



Fait en Mairie, le 21 avril 2023

Le Maire, Michel KOCIUBA

